



## Programme de travail de la CII nationale 2022

---

Le programme de travail de la CII nationale se fonde sur des axes prioritaires.

Ces axes permettent de prioriser des activités et des projets qui répondent aux défis actuels.

- 1) La professionnalisation de la coopération et de la coordination, ainsi que la mise en avant des bonnes pratiques dans l'utilisation efficace des mesures à l'interface des mesures d'intégration, notamment dans l'assurance chômage et le service public de l'emploi (SPE), l'aide sociale et l'AI, et dans le domaine de la migration et de la formation professionnelle.
- 2) Le renforcement de l'éducation et de l'intégration sur le marché du travail pour les groupes cibles vulnérables, les personnes ayant des problèmes de santé, les adultes peu qualifiés, ainsi que les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse.
- 3) La sensibilisation et le renforcement de la coopération entre les acteurs clés dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.

**Les projets de la CII** sont lancés par décision du comité national de pilotage de la CII. Les projets de la CII se situent, en général, au croisement entre plusieurs partenaires de la CII. Dès lors, une étroite coopération et coordination avec les partenaires de la CII est essentielle. Cependant, la responsabilité de ces projets incombe toujours au porteur de projet concerné.

**Les projets associés** n'ont quant à eux pas été initiés par le comité national de pilotage de la CII, mais ils représentent un intérêt pour les partenaires de la CII. Ils ne sont donc présentés qu'à titre purement informatif.



## Projets CII

Projets CII		
Titre – Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
<p><b><i>Encouragement de l'acquisition des compétences de base - interfaces et qualité</i></b></p> <p>La loi fédérale sur la formation continue (LFCo) a le caractère de loi-cadre fixant des principes (p. e. assurance et développement de la qualité). Elle donne simultanément, en complément aux lois spéciales, une impulsion pour l'encouragement de l'acquisition des compétences de base par les adultes. Afin de parvenir à une compréhension commune et de développer l'encouragement de l'acquisition des compétences de base dans les structures des partenaires de la CII, ce projet dresse un état des lieux, assorti de recommandations, qui présente les interfaces dans la mise en œuvre de l'encouragement de l'acquisition des compétences de base et les pratiques des instances d'encouragement dans le domaine de l'assurance et du développement de la qualité.</p>	<p>SEFRI /SEM Contact au SEM : <a href="mailto:thomas.fuhrimann@sem.admin.ch">thomas.fuhrimann@sem.admin.ch</a> Contact au SEFRI : <a href="mailto:Priska.widmer@sbfi.admin.ch">Priska.widmer@sbfi.admin.ch</a></p>	<p>Résultats du sous-projet 1 au printemps 2022</p> <p>Résultats du sous-projet 2 fin 2022</p>
<p><b><i>Employabilité – phase suivante</i></b></p> <p>L'avant-projet étant conclu, des propositions en vue du développement continu et de l'opérationnalisation de l'employabilité sont à présent disponibles. Le Comité national de pilotage et le Comité national de développement et de coordination ont pris connaissance du rapport final. Ils se pencheront dans une prochaine étape sur les possibilités de mise en œuvre et les différents aspects de cette dernière ainsi que sur la perspective d'un projet consécutif.</p> <p><b><i>Échange entre les responsables des projets concernant l'employabilité</i></b></p> <p>Divers offices fédéraux ont lancé des projets visant de manière plus ou moins ciblée à clarifier, préserver ou encourager l'employabilité de personnes. Les chefs de ces différents projets se rencontrent deux fois par an pour échanger sur l'avancement des projets et pour apprendre les uns des autres.</p>	<p>Contact : <a href="mailto:fachstelle@iiz.ch">fachstelle@iiz.ch</a></p>	<p>Définition des prochaines étapes, 3 mars 2022</p>
<p><b><i>Communication avec les employeurs – améliorer la façon dont on s'adresse au groupe cible</i></b></p> <p>Le comité national de pilotage CII a donné en 2020 le mandat de dresser un état des lieux. L'objectif était d'obtenir une vue d'ensemble de ce que les partenaires CII communiquent aux employeurs, de la façon dont ils le font, d'appréhender les besoins des employeurs et de déterminer où une coordination</p>	<p>Comités nationaux de la CII Contact : <a href="mailto:fachstelle@iiz.ch">fachstelle@iiz.ch</a></p>	<p>Appel d'offres en février 2022</p> <p>Adjudication du mandat en mars 2022</p>



Projets CII		
Titre – Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
<p>est judicieuse. Le Comité national de pilotage et le Comité national de développement et de coordination ont discuté des recommandations en s'appuyant sur une proposition de mise en œuvre lors de leurs séances du 26 mai 2021 et du 3 juin 2021. Ils ont chargé le bureau de formuler un mandat de projet pour la mise en œuvre des recommandations E3 (notions /langue unique), E4 (impliquer les employeurs dans la CII) et E13 (guides/listes de contrôle, vocabulaire). Élaborer des instruments de travail permettra d'aider les partenaires de la CII dans leur communication avec les employeurs et de les sensibiliser à l'utilisation d'une langue unique.</p> <p>Le projet traite des questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Quels sont les points communs d'une part dans la compréhension de l'intégration dans la formation et dans la vie professionnelle et d'autre part dans la communication avec les employeurs? Où résident les divergences ?</li> <li>– Quel est le recoupement thématique et sur quels thèmes une communication commune ou coordonnée est-elle envisageable ?</li> <li>– Quel message souhaite-t-on faire passer ?</li> <li>– Dans quels cas est-il possible de résorber des conflits d'objectifs et d'intégrer les différents besoins dans une langue commune ?</li> <li>– À quels aspects faut-il veiller dans la communication avec les employeurs ?</li> </ul>		
<p><b>Élaboration d'un modèle de procédure et traitement de champs thématiques pour un meilleur échange entre l'échelon national et l'échelon cantonal</b></p> <p>Un premier atelier mis sur pieds de concert avec le comité national de pilotage le 22 juin 2021 a permis de formuler le <i>mission statement</i> de la CII.</p> <p>Au cours de ce travail en commun, il est apparu clairement qu'un développement vers un modèle de collaboration contraignant supposait une approche procédurale. Il a été constaté que les échanges avec les comités et l'exécution faisaient défaut. C'est pourquoi lors d'un second atelier, le comité national de pilotage a développé les points clés d'un modèle de démarche qui doit permettre aux thèmes pertinents pour la CII d'être présents sur la scène nationale.</p>	<p>Comités nationaux de la CII Contact : fachstelle@iiz.ch</p>	<p>Mandat de projet, 3 mars 2022 Lancement à la fin mars 2022</p>



Projets CII		
Titre - Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"><li>- rendre présents au niveau national les thèmes pertinents pour la CII;</li><li>- assurer la communication avec les cantons et des structures contraignantes ;</li><li>- favoriser la culture de la collaboration.</li></ul>		



## Projets associés

Projets associés		
Titre – Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
<b>Série de mesures d'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre indigène</b> Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a arrêté sept mesures visant à encourager le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Ces mesures ont notamment pour groupe cible les seniors actifs. Quatre de ces mesures dans les domaines du placement, de la formation et de la formation continue visent l'amélioration de la compétitivité de ces personnes sur le marché du travail et de faciliter leur réinsertion professionnelle. Par ailleurs, le Conseil fédéral a proposé d'accorder une prestation transitoire couvrant les besoins vitaux aux personnes de plus de 60 ans arrivées en fin de droits dont la réinsertion a échoué malgré tous leurs efforts. Enfin, le Conseil fédéral entend, par deux autres mesures, permettre une meilleure intégration sur le marché du travail des étrangers déjà présents en Suisse.	Direction générale : Secrétariat d'État aux migrations (SEM)	
- M1 « Préapprentissage d'intégration plus » (PAI+)	SEM, Division Intégration Contact : <a href="mailto:michele.laubscher@sem.admin.ch">michele.laubscher@sem.admin.ch</a>	
- M2 « Programme pilote d'aides financières »		
- M3 « Analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus »	SEFRI Contact : <a href="mailto:sabina.giger@sbfi.admin.ch">sabina.giger@sbfi.admin.ch</a>	Offre dans tous les cantons en janvier 2022
- M4 « Formation et qualification des adultes : prise en compte des acquis »	SEFRI Contact : <a href="mailto:sabina.giger@sbfi.admin.ch">sabina.giger@sbfi.admin.ch</a>	
- M5 « Programme d'impulsion pour les personnes difficiles à placer et en particulier les demandeurs d'emploi seniors »	SECO Contact : <a href="mailto:isabel.kissling@seco.admin.ch">isabel.kissling@seco.admin.ch</a> ; <a href="mailto:selina.furgler@seco.admin.ch">selina.furgler@seco.admin.ch</a>	Prolongation de la durée du programme jusqu'en 2024
- M6 « Accès facilité à des mesures de l'AC pour les chômeurs seniors en fin de droits »	SECO	La mesure a débuté officiellement le



Projets associés		
Titre – Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
	Contact : <a href="mailto:aurelien.abrassar@seco.admin.ch">aurelien.abrassar@seco.admin.ch</a> AOST Contact : <a href="mailto:michaela.williner@vsaa.ch">michaela.williner@vsaa.ch</a>	1 <sup>er</sup> août et les premières invitations ont été envoyées par les cantons.
- M7 « Prestations transitoires pour les chômeurs seniors »	OFAS Contact : <a href="mailto:katharina.schubarth@bsv.admin.ch">katharina.schubarth@bsv.admin.ch</a>	En vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
<p>« <b>Plateforme nationale contre la pauvreté</b> » : <i>prévention et lutte contre la pauvreté 2019 – 2024</i>. Lien avec le projet : <a href="http://www.gegenarmut.ch">www.gegenarmut.ch</a></p> <p>Champ d'action « Promotion des chances de formation »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème central : encouragement ciblé et soutien des jeunes adolescents et jeunes adultes en danger au moment de la transition I et II : étude et guide pratique « Soutien des adolescents et jeunes adultes (y compris des jeunes mères) présentant des problématiques multiples au moment de la transition I et II » (en cours de finalisation/en élaboration)</li> <li>- Thème central : encouragement de l'acquisition des compétences de base et des qualifications professionnelles chez les adultes défavorisés : étude et guide pratique « Qualification d'adultes défavorisés: atteindre les personnes concernées » (début des travaux de recherche en juillet 2021)</li> </ul> <p>Champ d'action « Intégration sociale et professionnelle »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème central : implication et participation des personnes touchées par la pauvreté : étude « Modèles de participation des personnes touchées par la pauvreté » (<i>publié en D</i>). Guide pratique « Et si vous nous donniez la parole... Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées » (<i>publié en D, E, I</i>)</li> </ul> <p>Champ d'action « Conditions de vie en général »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thème central : soutien des familles défavorisées : vue d'ensemble d'analyses de tiers sur les répercussions du COVID sur les groupes de population défavorisés (projet de rapport final).</li> <li>- Étude « Conseil juridique et protection juridique dans l'aide sociale » (publié en D)</li> </ul>	OFAS, Plateforme nationale contre la pauvreté Contact OFAS : <a href="mailto:gabriela.felder@bsv.admin.ch">gabriela.felder@bsv.admin.ch</a>	Colloque Jeunes présentant des problématiques multiples au moment de la transition I & II, 28 juin 2022



Projets associés		
Titre – Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
<p><b>Motion Bruderer</b> : La motion Bruderer 19.3239 « Application du principe de la préférence nationale. Ne pas exclure les personnes à l'AI qui sont à la recherche d'un emploi » demande au Conseil fédéral, en se fondant sur les bases légales existantes dans le cadre de la CII, d'étendre la priorité de l'information dont bénéficient les demandeurs d'emploi (DE) aux DE de l'AI qui ne sont pas inscrits dans un office régional de placement (ORP) et, de plus, de permettre aux collaborateurs des services AI de pouvoir placer des personnes avec un handicap à postes soumis à l'obligation d'annonce déjà pendant la priorité de l'information.</p>	<p>SECO Contact : <a href="mailto:carmen.schenk@seco.admin.ch">carmen.schenk@seco.admin.ch</a> Suppléance : <a href="mailto:jonas.suess@seco.admin.ch">jonas.suess@seco.admin.ch</a> <a href="mailto:daniel.keller@seco.admin.ch">daniel.keller@seco.admin.ch</a></p>	<p>Préconsultation externe à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2021 La consultation des offices suivra.</p>
<p><b>Formation professionnelle 2030</b> : <a href="https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/projets-2030">https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/projets-2030</a> Formation professionnelle 2030 est une initiative commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail, dont l'objectif est d'anticiper les évolutions sur le marché du travail et dans la société afin de préparer la formation professionnelle à l'avenir. Les partenaires impliqués ont pris des mesures dans des domaines tels que l'apprentissage tout au long de la vie, la flexibilisation des offres de formation, l'information et le conseil ainsi que la gouvernance. Dans le cadre de ce processus stratégique, les partenaires ont défini les éléments constitutifs de la formation professionnelle suisse et approuvé une vision ainsi que des lignes d'action prioritaires afin de poser un cadre de référence pour la suite des travaux. Les différentes mesures sont mises en œuvre sous la conduite du partenaire compétent.</p>	<p>SEFRI Contact : <a href="mailto:info@berufsbildung2030.ch">info@berufsbildung2030.ch</a> <i>(les coordonnées des différents porteurs de projet se trouvent sous chaque descriptif de projet)</i></p>	
<p><b>Projet pilote « Optima »</b> dans le canton de Lucerne : informations au niveau fédéral Lien du projet : <a href="https://disg.lu.ch/themen/Institutionelle_Zusammenarbeit/Optima">https://disg.lu.ch/themen/Institutionelle_Zusammenarbeit/Optima</a> Les modifications nécessaires de la LAI ont été entreprises dans le cadre du développement continu de l'AI.</p>	<p>Contact pour l'OFAS : <a href="mailto:giulia.moser@bsv.admin.ch">giulia.moser@bsv.admin.ch</a>; Contact pour le SECO: <a href="mailto:jonas.suess@seco.admin.ch">jonas.suess@seco.admin.ch</a></p>	
<p><b>Projet en lien avec la révision de la LAI</b> : cofinancement du Case management Formation professionnelle (CM FM) et mesures transitoires au niveau cantonal, et autres projets abordés Lien du projet : <a href="https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/iv/reformen-revisionen/weiterentwicklung-iv.html">https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/iv/reformen-revisionen/weiterentwicklung-iv.html</a></p>	<p>OFAS, Domaine AI, Responsable du projet : <a href="mailto:stefan.ritler@bsv.admin.ch">stefan.ritler@bsv.admin.ch</a></p>	<p>Entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p>
<p>Mise en place et lancement d'un <b>monitorage suisse de la pauvreté</b> (selon la motion 19.3953 CSEC-E)</p>	<p>OFAS, domaine Famille, générations et société</p>	<p>Premier rapport de monitorage en 2025</p>



Projets associés		
Titre – Contenu/objectifs	Responsables du projet/contact	Étapes et dates clés
Le monitoring vise à préparer des bases scientifiques pour le pilotage de mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et à offrir des possibilités d'apprendre.	Contact : <a href="mailto:philipp.dubach@bsv.admin.ch">philipp.dubach@bsv.admin.ch</a>	
<b><i>Encouragement de l'acquisition des compétences de base pour les adultes et du maintien de ces compétences</i></b> Lien du projet : <a href="https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/weiterbildung/grundkompetenzen-erwach-sener.html">https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/weiterbildung/grundkompetenzen-erwach-sener.html</a> La Confédération s'engage conjointement avec les cantons pour que les adultes puissent acquérir les compétences de base qui leur font défaut et les maintenir. La loi fédérale sur la formation continue (LFCo) prévoit à cet effet des aides financières allouées aux cantons (art. 16 LFCo).	SEFRI Contact : <a href="mailto:priska.widmer@sbfi.admin.ch">priska.widmer@sbfi.admin.ch</a>	Mise en œuvre des programmes cantonaux de 2021 à 2024